



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE**
Séance du Lundi 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi dix-neuf juin, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire.

Présents :

MM. Cyrille CAFFIN, Sylvain CARLU, Hubert DAMIS, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK, Frédéric DEHURTEVENT, Arnaud DESTALMINIL, Éric LEFÈVRE, Renaud SOREL et Pierre VALEX

Absents excusés : Thomas LOISEAUX (pouvoir à A. DESTALMINIL), Nicolas KALACSAN, Stéphanie MONTAIGNE, Michèle ROUGEGREZ

Secrétaire de séance : M. C. CAFFIN

Après lecture du dernier procès-verbal du Conseil municipal en date du 13 avril dernier, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Locaux commerciaux : attribution de la quatrième cellule

Monsieur DEHURTEVENT expose que le dernier local peut être ouvert à la location. Pour rappel, le Conseil municipal avait décidé de porter attention à l'installation d'un commerce de type coiffure. La Commune a reçu quatre candidatures. Ce jour les candidates ont été conviées afin de présenter aux élus leur projet. Le Maire précise qu'il serait judicieux que l'ouverture du commerce se fasse au plus tard en septembre.

Le local est d'une surface d'environ 80 m² pour un loyer de 350 € / mois. Les aménagements du local pour l'installation du commerce sont à la charge du locataire. Le Conseil ajoute qu'il conviendra de porter une attention particulière à la signalétique. En effet, l'accès à ce commerce se fera par l'arrière. En façade côté route nationale, le commerce ne sera pas visible.

Deux candidates sont présentes : Mme LOUVENCOURT et Mme MARGALLE. Les deux autres n'ont pas donné suite.

Avant d'ouvrir les entretiens, M. DEHURTEVENT ajoute que lors d'une permanence une jeune fille en recherche d'emploi dans ce secteur a déposé un Curriculum vitae. Elle a eu connaissance de la potentielle ouverture d'un commerce de coiffure sur la Commune. Il est donc proposé de transmettre une copie de son CV à Mme LOUVENCOURT et Mme MARGALLE.

A tour de rôle et individuellement, les deux candidates présentent au Conseil leur profil et projet de commerce. Les deux candidates sont remerciées. Il leur est annoncé qu'après délibération, le Conseil leur fera un retour de décision.

Les débats sont ouverts :

Les entretiens affichent : deux profils avec une expérience en management marquée pour l'une d'entre elles.

Deux projets différents :

- Mme LOUVENCOURT souhaite proposer un salon de coiffure et d'esthétique,
- Mme MARGALLE souhaite se concentrer uniquement sur la coiffure.

Les deux personnes ont fait part de perspective de recrutement dans l'avenir et de leur sensibilité à la formation des jeunes dans ce domaine.

Il est proposé de passer au vote.

Après débat, le Conseil municipal à la majorité (10 présents et un pouvoir soit 11 votants : 2 abstentions – 3 en faveur de Mme LOUVANCOURT et 6 en faveur de Mme MARGALLE)

- Attribue le local 4 à Mme Céline MARGALLE,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires se rattachant à cette opération.

Finances – travaux sur réseau d'eau potable : demande de versement d'un fonds de concours auprès de la Cdc du Val de Somme

Il est rappelé que la Commune a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Val de Somme le remboursement concernant les travaux de bouclage du réseau d'eau potable côté lotissement rue Simone Veil réalisé en 2020.

Après étude de notre demande, M. Le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité d'obtenir un fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Somme, pour les travaux de bouclage du réseau d'eau potable.

Le montant des travaux s'élève à 29 976,15 € HT (hors maîtrise d'œuvre), ce qui donne le plan de financement suivant :

| | |
|---|-------------|
| Part autre subvention : | ... € |
| Reste à charge commune : | 11 241.06 € |
| Part CCVS : 62.50 % du montant HT des travaux hors maîtrise d'œuvre : | 18 735.09 € |
| TOTAL : | 29 976.15 € |

Le Conseil valide à l'unanimité.

Finances – Convention FDE Somme : installation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques rte nationale

Dans le cadre de travaux d'installation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques route nationale, il convient de signer la convention financière avec la FDE 80.

Pour rappel, cet aménagement est d'un montant total de 41 730 € HT pris en charge à 100 % par la FDE de la Somme. Suite aux interrogations des élus, il est précisé que la fédération assure la maintenance et l'exploitation intégralement. Les ouvrages sont la propriété de la FDE 80.

La présente convention a pour objet de préciser les dispositions prévues et les modalités de financement, les travaux prévus étant réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la fédération, autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire de la Commune et porteuse du projet IRVE 80.

La présente convention est opérée pour une durée de 10 ans renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction.

Le Conseil adopte à l'unanimité la convention relative à un projet d'installation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques rue de Péronne à Lamotte-Warfusée (Somme).

Finances – demande de subvention : projet effacement de réseaux et de création de trottoirs rue du 8 mai et rue de Corbie

Monsieur le Maire explique que des travaux de passage de câble éolien doivent avoir lieu rue du 8 mai 1945. Cette installation fait suite à la mise en marche d'un projet éolien dans le secteur validé par les services de la préfecture. Dans le même temps, il est proposé de réaliser les travaux de voirie et d'effacement de réseaux.

Le Conseil n'ayant pas les données chiffrées sur ce projet et dans l'attente de retour d'informations plus précises notamment sur les subventions possibles, ce point est reporté.

Monsieur DEHURTEVENT évoque l'aide financière possible de l'intercommunalité au titre du fonds de concours. La contribution peut atteindre 40 000 €.

Aménagements – réflexions sur des travaux de remise en état sur plusieurs bâtiments communaux

Il est annoncé au Conseil plusieurs projets de remise en état sur des bâtiments communaux. En effet, l'église Saint Pierre et la médiathèque nécessitent des interventions de réparation plus ou moins importantes sur la couverture.

M. DEHURTEVENT explique qu'il est extrêmement difficile de trouver des couvreurs. La société CAPRON à Saint Sauveur nous a été conseillée.

M. DAMIS présente les devis de l'entreprise CAPRON par bâtiment :

Eglise Saint-Pierre :

- ✓ Réfection des noues face avant et arrière même côté : 2 906.10 € HT
- ✓ Remise en état toiture côté bâche : 14 0906. 31 € HT
dont 3 890 € HT de location de nacelle.

La location d'une nacelle directement par la Commune coûterait 502.83 € HT

Il est proposé de voir avec l'entreprise CAPRON un nouveau devis avec l'option de la location de nacelle directement par la Commune. Il conviendra de s'assurer de la bonne hauteur.

M. DEHURTEVENT explique que les tuiles ne se font plus. Depuis presque 4 ans malgré de multiples propositions de tuiles au service des bâtiments France, nous sommes toujours dans une impasse. Les conseillers déplorent cette situation et s'accordent à dire que le bâtiment se dégrade nettement. La toiture est bâchée depuis plusieurs années. Pour rappel, la Commune a engagé des travaux d'ampleur en 2012 qui ont coûté plus de 800 000 €

M. VALEX propose de voir avec un interlocuteur qui pourrait peut-être nous aider dans la reproduction des tuiles.

Médiathèque :

- ✓ réparation de tuiles et nettoyage des chéneaux 2 106.24 €

Après débats, à l'unanimité le Conseil :

- Valide les devis de l'entreprise CAPRON concernant les travaux de réfection des noues à l'église Saint Pierre et la réparation de tuiles et nettoyage des chéneaux à la Médiathèque
- Décide de mettre en attente le devis concernant la remise en état toiture côté bâche à l'église Saint-Pierre. Une nouvelle recherche de tuiles va être lancée en relation avec l'ABF

Questions diverses

- Recensement de la population 2024 : Monsieur DEHURTEVENT annonce que le recensement de la population aura lieu en début d'année 2024. Il conviendra de recruter au moins 3 agents recenseurs. Mme TORJON sera coordonnatrice. Il est donc demandé aux conseillers de réfléchir à des personnes pouvant correspondre pour ce type de mission.
- Service technique : au regard de la période caniculaire, M. MARQUANT employé municipal en charge de la gestion des espaces verts sur la Commune travaille plus tôt. Cet aménagement d'horaire est courant dans ce type de poste. M. DEHURTEVENT fait part aux élus d'une agression verbale dont M. MARQUANT a été victime dernièrement.

Il lui a été reproché de faire du bruit le matin. Cette situation n'est pas admissible. Les horaires des agents peuvent être amenés à évoluer suivant les conditions météorologiques. Cela est indispensable pour des agents qui travaillent notamment en extérieurs. Il est rappelé que M. MARQUANT est seul pour l'entretien de la Commune.

La personne l'ayant interpellé ne s'est pas manifestée en mairie et l'agent ne l'a pas reconnue dans le stress de la situation.

Il est vrai que l'utilisation de matériel type tondeuse, tracteur peut-être bruyant. En cas de gêne, les lamottais peuvent en faire retour directement au secrétariat de mairie. Cependant les aménagements d'horaires sont indispensables actuellement.

- Panneaux de signalisation : il conviendra de remplacer certains panneaux routiers en état de dégradation.
- Taxe d'habitation : actuellement les services des impôts ont ouvert une campagne de recensement des résidences secondaires et logements vacants auprès des propriétaires. Cette enquête fait suite au retour de la taxe d'habitation. Les personnes n'ayant toujours pas répondu sur le portail impot.gouv.fr vont être destinataires d'un courrier de relance.

Des habitants ont interrogé la mairie pour savoir comment faire dans le cas d'une impossibilité d'accès à Internet et de compte impot.gouv.fr. Après consultation de la coordonnatrice de notre secteur, les gens peuvent : soit appeler un numéro spécial soit se rendre sur place auprès du centre des impôts de rattachement. Une information sera mentionnée dans le prochain bulletin.

- Accès boulangerie : M. DEHURTEVENT remercie grandement les élus. Ce fut une belle inauguration qui a permis aux lamottais de découvrir les nouveaux espaces.

M. CAFFIN évoque l'accès aux casiers qui se passe derrière alors que pour les 2 autres commerces tout se passe devant. Il propose soit de faire une modification de la façade avec la pose une porte devant ou de travailler sur la signalétique. Cette situation est liée aux modifications du boulanger. Initialement l'accès devait se faire par l'arrière.

Il est fait remarque que la pose de la modification de l'entrée nécessitera des demandes d'autorisation. Les panneaux d'information vont être indispensables.

La séance est close à 21 heures

Le secrétaire

Le Maire